

Réf. : PM/15003788

Lausanne, le 1<sup>er</sup> avril 2009

### Consultation portant sur diverses ordonnances du droit de la circulation routière

---

Monsieur le Directeur,

Le canton de Vaud vous remercie de lui donner la possibilité de vous communiquer ses observations relatives à l'objet mentionné en titre.

Dans l'ensemble, nous constatons que les propositions de modifications s'inscrivent dans un contexte européen et nous y sommes favorables.

Cependant, nous estimons que le délai transitoire pour la mise en conformité des bus scolaires en circulation est trop court. Une prolongation au 31 décembre 2014 permettrait aux détenteurs de tels véhicules de planifier l'acquisition des nouveaux ou les investissements nécessaires aux modifications à réaliser.

Nous vous retournons le questionnaire que vous avez joint à votre consultation dûment complété et dans lequel nous vous communiquons nos commentaires.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

#### **Annexe mentionnée**

•

#### **Copies**



CONSEIL D'ETAT

- Office des affaires extérieures
- Service des automobiles et de la navigation